



Conseil Municipal : séance du 18 octobre 2017

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 18 octobre, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	3
Votants :	17
Absents :	2
Date de convocation	
12 octobre 2017	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Valérie COULBARY, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

Excusés : Sophie GEGU donne pouvoir à Gilles TALLUAU, Julie PEARSON donne pouvoir à Sylvie BELLANGER, Brigitte SAINT-CAST donne pouvoir à Ralph MILLERAND.

Absents excusés : Eric JAMET, Murielle CHAPU.

Secrétaire de séance : François BERNARD

CHAVIGNY/CENTRE BOURG

- Présentation des esquisses d'aménagement par M. Arnauld DELACROIX, de l'agence TALPA.

Le conseil municipal est très enthousiasmé par ce projet d'aménagement. Monsieur Delacroix précise que toutes ces zones de verdure doivent être regarder plus comme des espaces de biodiversité que comme des espaces verts qu'il faudra entretenir.

Monsieur le maire souhaite que la liaison piétonnière entre la place du Jeu de Paume et Chavigny soit intégrée à la 1^{ère} phase afin d'ancrer et de relier les espaces entre eux. Le but de ce projet est à la fois d'assurer la sécurité et de protéger les commerces pour améliorer le cadre de vie des Varennais tout en renforçant l'attractivité de la commune.

Sylvie BELLANGER ajoute qu'il présente aussi l'avantage de répondre aux problèmes d'accessibilité de la voirie auxquels nous cherchons des solutions depuis 10 ans sans jamais avoir eu l'idée de supprimer les trottoirs.

Cette étude sera présentée en réunion publique fin novembre ou début décembre.

La prochaine étape consistera à chiffrer le coût des travaux afin de solliciter des subventions.

Départ de Mme Murielle CHAPU.

Le compte rendu du 20 septembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

D20171018-01-CASVLévaluationCharges

RAPPORT DE L'ÉVALUATION DES CHARGES DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui a été adopté par cette dernière.

En effet, selon les dispositions de la loi, la C.L.E.C.T. remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux. Compte tenu du dernier Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire fixé au 14 décembre 2017, le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux avant le 30 novembre 2017.

Par la suite, et sur la base du rapport adopté, le Conseil Communautaire délibérera sur les attributions de compensation définitives versées aux communes.

En tout état de cause, les montants des attributions de compensation, selon les dispositions de la loi, ne font pas l'objet d'un vote par le Conseil Municipal des communes. En effet, seul le Conseil Communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le Conseil Communautaire pourra procéder à des révisions dérogatoires des attributions de compensation par rapport à l'évaluation de la C.L.E.C.T. comme mentionné dans le rapport.

RAPPORT RELATIF AUX TRANSFERTS DE CHARGES, ENTRE LA COMMUNE DE VARENNES SUR LOIRE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire du 21 septembre 2017,

CONSIDERANT :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a été créée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

- Que la C.L.E.C.T. de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est réunie le 26 juin et le 21 septembre 2017 afin de valoriser les charges transférées par les communes vers la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi que les charges rétrocédées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire vers les communes, au 1er janvier 2017.

- Que le rapport de la C.L.E.C.T. joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1.- approuve, à l'unanimité, le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 21 septembre 2017 joint en annexe,

2.- autorise en conséquence M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents.

D20171018-02-CASVLRapportActivités2016

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT » ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LOIRE LONGUE, DU GENNOIS ET DE LA REGION DE DOUE LA FONTAINE

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999,

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » et des communautés de communes de Loire Longué, du Gennois et de la Région de Doué la Fontaine a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Varennes sur Loire, en sa séance publique du 18 octobre 2017, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

- PNR : Projets de centrales solaires sur deux bâtiments publics :

Par courrier en date du 21 septembre 2017, monsieur le Président du P.N.R Loire Anjou Touraine rappelle que l'école, ainsi qu'un bâtiment neuf à destination des services techniques avaient été retenus en début d'année comme pouvant être proposés à l'investissement participatif. Or, suite au décret du 9 mai 2017, l'école ne pourra être proposée que dans la mesure où les panneaux photovoltaïques seraient installés en surimposition sur la toiture existante et non pas intégrés à la toiture. Quant au bâtiment des services techniques, il ne sera éligible que si la structure est équipée de portes alors que le projet initial consistait à construire un bâtiment ouvert sur au moins une face.

Monsieur le Président du P.N.R Loire Anjou Touraine souhaite connaître le positionnement de la municipalité concernant ces deux projets avant de missionner son bureau d'études pour réaliser l'étude de faisabilité technico-économique.

Le Conseil municipal renonce à l'unanimité à ces deux projets.

- Anjou cœur de ville :

La commune a répondu au 2^{ème} appel à projet et a été sélectionnée avec Longué et Allonnes.

Anjou Cœur de ville a pour objectif de réaliser un plan de référence croisant différentes thématiques (habitat, mobilité et espaces publics, équipements et services, économie résidentielle, commerces), qui fondent la

stratégie urbaine sur le long terme. Suivront un diagnostic détaillé du centre-bourg et une étude opérationnelle sur les périmètres retenus. La dernière étape sera la mise en œuvre du programme de revitalisation du centre bourg.

Anjou Cœur de Ville nécessitera, certes, une participation de la collectivité mais permettra d'élaborer une stratégie de développement et de solliciter des aides, y compris pour les particuliers et les commerçants. Madame la Maire de Fontevraud a vivement encouragé la commune de Varennes-sur-Loire à adhérer au dispositif.

- Raccordement au réseau d'assainissement de l'école de musique

Par courrier en date du 12 octobre 2017, monsieur le Président de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire confirme que celle-ci prendra en charge les travaux d'extension du réseau d'eaux usées permettant de desservir l'école de musique via la voie communale nouvellement créée et que seuls les frais de branchement seront à la charge de la commune, soit 951,71 € HT ou 1 142,05 € TTC.

COMMISSIONS :

- Voirie 2017 : Avenant n° 1 au marché « bi couche »

Un avenant d'un montant de 3 465,00 euros HT, soit 4 158,00 euros TTC, a été signé avec l'entreprise ATP pour la mise à disposition de 5 tonnes de PATA supplémentaires dans le cadre du marché de travaux de voirie 2017 – Programme bi-couche. Cet avenant porte le marché à 17 381,50 euros HT, soit 20 857,80 euros TTC.

	ESTIMATIF		MARCHE INITIAL		AVENANT		TOTAL	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
TPPL : dérasement et enrobé à froid	11170.00	13404.00	12152.00	14582.40			12152.00	14582.40
ATP : bi-couche	12175.00	14610.00	13916.50	16699.80	3465.00	4158.00	17381.50	20857.80
	23345.00	28014.00	26068.50	31282.20	3465.00	4158.00	29533.50	35440.20
	budget 2017		16 666.66 € HT	20 000.00 € TTC				

○ Espaces verts du 04/10/2017 : Les fleurs seront plantées à partir du 15 mars 2018. La taille des platanes de la place sera sous-traitée par une entreprise. La mairie a déjà reçu un premier devis de 3 500 euros. Monsieur François BERNARD enverra le rapport de la commission à l'ensemble des membres du conseil municipal.

SIEML

D20171018-03-SIEMLdépannageFC2016-2017

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017 sur le réseau de l'éclairage public

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de VARENNES SUR LOIRE, par délibération du Conseil en date du 18 octobre 2017, décide à l'unanimité de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP361-16-64	VARENNES SUR LOIRE	226,03 €	75%	169,52 €	02 11 2016
EP361-16-65	VARENNES SUR LOIRE	177,44 €	75%	133,08 €	26 12 2016
EP361-17-67	VARENNES SUR LOIRE	131,59 €	75%	98,69 €	18 01 2017
EP361-17-68	VARENNES SUR LOIRE	230,83 €	75%	173,12 €	18 01 2017
EP361-17-70	VARENNES SUR LOIRE	199,45 €	75%	149,59 €	07 03 2017

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017
- montant de la dépense 965,34 euros TTC

➤ taux du fonds de concours 75 %

➤ montant du fonds de concours à verser au SIEMML **724,01 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire de VARENNES SUR LOIRE

Le Comptable de la Collectivité de VARENNES SUR LOIRE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

D20171018-04-DM2BP2017MSP

Décision modificative (DM2) opération MSP

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de pouvoir passer les écritures indispensables au paiement des factures relatives à des dépenses non prévues au budget 2017 sur l'opération n° 34 (MSP), il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Article	Opération	Désignation	Montant
2138	34	MSP – Voirie Harmonie et Union	+ 1 849,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Article	Désignation	Montant
10226	Taxe d'aménagement	+ 1 849,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus.

o Bilan budget toiture salle de sport

Lots	Corps d'état	Entreprises	Estimatif HT	MARCHE		PAYE			
				Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC		
1	Charpente	MAINDRON AMTC (44 TREILLERES)	40 000.00	68 829.00 €	82 594.80 €	68829.00	82594.80		
2	Couverture Zinguerie Divers	ACE (49 ST MARTIN DU FOUILLOUX)	80 000.00	65 791.00 €	78 949.20 €	65791.00	78949.20		
3	Plafond suspendu	APM (49 ST JEAN DE LINIERES)	38 000.00	30 019.25 €	36 023.10 €	30019.25	36023.10		
4	Electricité	PEARSON (49 VARENNES/LOIRE)	2 000.00	2 342.50 €	2 811.00 €	1880.86	2257.03		
	TRAVAUX		160 000.00	166 981.75 €	200 378.10 €	166520.11	199824.13		
Lots	Corps d'état	Entreprises	Montant HT	Montant TTC	MARCHE		PAYE		RESTE TTC
					Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	
1	Architecte	THIERRY Gérard	11 700.00 €	14 040.00 €	10530.00	12636.00	1 404.00 €		
2	Diagnostic solidité charpent	EVEN STRUCTURES	2 000.00 €	2 400.00 €	2000.00	2400.00	0.00 €		
3	Contrôle technique	QUALICONSULT	1 040.00 €	1 248.00 €	1040.00	1248.00	0.00 €		
4	Coordination SPS	QUALICONSULT	690.00 €	828.00 €	585.00	702.00	126.00 €		
			15 430.00 €	18 516.00 €	14155.00	16986.00	1 530.00		
Financier	Catégorie	Base HT	Subvention notifiée	Réserve parlementaire du Sénateur RAOUL					
ETAT	DETR 2016	136 842 €	36 750 €						
ETAT	TDIL 2016	136 842 €	7 350 €						
ETAT	FCTVA	35 101 €	Recette 2018						
Autofinancement (Dépenses-Recettes)			134 778.00 €						

PERSONNEL

- Indemnités de fin d'année : L'IAT/IFTS de fin d'année pour les agents communaux est renouvelée et majorée de 1 %.
- Fin de contrat aidé : Le contrat d'avenir de Delphine BLOT, employée depuis le 27 octobre 2014 arrivera à son terme le 26 octobre prochain. En raison de la suppression du dispositif des emplois aidés, le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée à raison de 20 heures hebdomadaires est à l'étude. La possibilité d'externaliser une partie du nettoyage de l'école est également examinée. Cette solution présente l'avantage de pouvoir réaliser la prestation tôt le matin ou tard le soir. En revanche la prestation réalisée en régie permet de pouvoir affecter temporairement un agent à un autre endoit, en cas de besoin.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre : La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 12 heures devant le Monument aux Morts.
- Dates des conseils municipaux 2018 : le calendrier des dates des conseils municipaux 2018 est remis aux membres et leur sera adressé par mail.

Valérie COULBARY est favorable au projet d'aménagement du bourg.

Michel LECHAT rapporte que le comité syndical du SMIPE est conscient qu'il y a des dépôts sauvages au pied des colonnes de tri sélectif. Il a aussi l'impression que, dans la campagne, les bordures de routes et les fossés sont délaissés, qu'il manque du fauchage. Monsieur le Maire lui répond que, pour faire des économies, la commune n'a pas embauché d'agent saisonnier cet été. Par ailleurs, Christian PELTIER a été en arrêt maladie et il lui reste encore des congés à prendre.

Jean-Luc JOULIN informe que, suite à la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents sera dissout fin 2017 et que ses compétences seront reprises au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Christine JOUSSELIN fait un compte-rendu du conseil d'école du 17 octobre 2017.

Michel LAMAND informe que l'éclairage public de la rue du Champ Bertain est terminé et que la mairie a reçu un courrier de remerciements de la part d'un administré.

Sylvie BELLANGER : le bulletin municipal est en cours de correction et sera distribué dans 10 à 15 jours.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 29 novembre 2017 à 20h30.

La séance est levée à 23h35.

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégou	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					